SUD Culture Solidaires Membre de l'Union syndicale Solidaires

Syndicat Solidaires Unitaires et Démocratiques de la Culture

Resistanci, Sarkozi, 1 Crisial, An II

Numéro 62 Janvier 2009

Sud-Inrap+

Feuille d'information syndicale interpro--fessionnelle mensuelle du personnel de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

Conseil d'administration du 27 novembre 2008, Budget 2009 : c'est pas vraiment Noël !!!

Si dans le contexte actuel de réduction des effectifs de la fonction publique, les 1953 Equivalents Temps Plein accordés à l'Inrap pour l'année 2009 sont présentés par l'administration et les tutelles comme une bonne nouvelle, il s'agit uniquement de la reconduction à l'identique du budget 2008 soit les 1753 ETP CDI atteints avec la cédéisation de 2007 et la consolidation des 200 ETP CDD obtenus grâce aux mobilisations régulières des personnels ces dernières années.

Pour Sud Culture Solidaires, les moyens 2008 n'ont pas permis à l'Inrap de réaliser pleinement et dans de bonnes conditions l'ensemble des missions que lui confèrent la loi.

Dans ce contexte :

- l'Inrap n'est pas en mesure de répondre aux sollicitations de tous les aménageurs (absence de réponse, ou réponses trop tardives, pour un nombre important d'appels d'offres) ;
 - les délais d'intervention (diagnostic et fouilles) sont régulièrement jugés excessifs par les aménageurs ;
- une partie des opérations archéologiques ne disposent pas des moyens humains suffisants pour répondre au cahier des charges archéologiques ;
- la pénibilité augmente pour les agents de l'établissement (sous- effectifs, pressions internes et externes, usure, démotivation)

Et en 2009, ce sera pire !!!

Un des points noirs du budget 2009, est l'activité de diagnostic. En effet, dans le contexte actuel, les moyens en personnel constants et les ressources financières en baisse se traduisent dans les faits par une capacité d'intervention insuffisante pour répondre à la demande. Mais l'Inrap a LA solution : « il faut améliorer les gains de productivité en réduisant le ratio de jour homme / hectare attribué aux opérations de diagnostic », c'est à dire en faire plus (en surface diagnostiquée) avec moins de moyens en personnel...

Dans de savants calculs il est question de passer d'un ratio moyen connu pour 2007 de 7,1 jours homme / ha, à 6,4 jours homme / ha en 2009. Dans les faits, le programme 2009, c'est moins de monde sur le terrain et moins de temps pour la post-fouille.

A cela s'ajoute la suppression de 15% des budgets diagnostics des interrégions pour mettre en place ceux du Canal Seine Nord Europe...

Et une activité fouille plus qu'hypothéquée au regard du développement spectaculaire de la concurrence privée!

Pour Sud Culture, ce programme de management productiviste des opérations archéologiques ne peut conduire qu'à la dégradation institutionnalisée des conditions de travail des archéologues, ainsi que de la qualité des résultats légitimement attendus pour l'opérateur public que nous représentons, encore...

Tout le contraire de l'affichage de l'administration sur l'hygiène et la sécurité dans l'établissement.

Pourtant, le constat est là, ainsi dans le Rapport annuel d'évolution des risques professionnels à l'Inrap en 2007, (réalisé par la direction de l'établissement), on peut lire :

« L'exercice 2007 confirme une inéluctable dégradation des conditions de travail... (qui) reflètent des ambiances de travail dégradées et une démotivation grandissante des équipes ... La ligne hiérarchique ne joue pas de rôle d'incitation et de contrôle qui lui revient sur la prévention des risques. ».

On n'ose à peine imaginer le contenu du rapport de l'année 2009, mais une chose est sûre quand il sera écrit, il sera trop tard.

C'est tout de suite qu'il faut réagir.

Il faut adapter le travail à l'individu et non le contraire !!!

Nouveaux coups de boutoir contre l'archéologie préventive

Décidément, ceux qui attrapent des crises d'urticaire dès qu'ils entendent prononcer le mot « Archéologie » ne désarment pas. Selon la bonne vieille formule « qui veut noyer son chien l'accuse de la rage », tout est fait pour rendre inopérant, par petites touches successives, le dispositif actuel de l'archéologie préventive. Profitant de la crise économique, ils pourfendent l'archéologie préventive, ce « frein à l'installation d'entreprises en France » dont ils dénoncent les « abus », la « lenteur », leur « coût astronomique », Les agents des services régionaux de l'archéologie, bien qu'ils doivent faire face, depuis 2002, à un doublement des dossiers d'aménagement, ont beau mieux cibler leurs prescriptions de diagnostic (elles sont passés de 14,9 % en 2002 pour moins de 7% aujourd'hui), les fouilles préventives n'ont beau concerné que seulement qu'1,5 % des aménagements, rien n'y fait!

Le gouvernement se refuse à doter son opérateur public, l'Inrap, des moyens suffisants à l'accomplissement de ses missions. Après avoir accepté dès 2002 avec un amendement à la loi de 2001 qui diminuait de 25% la redevance perçue par l'INRAP sur les chantiers, il procède à son démantèlement en délocalisant arbitrairement son siège à Reims, sans que cette décision ait le moindre lien avec une quelconque logique interne d'amélioration du service public. Cerise sur le gâteau, pour faire face à des opérations exceptionnelles, comme le canal Seine-Nord Europe, il entend créer un nouveau type de contrat, dont la durée serait liée à celle des opérations. Tout en s'efforçant d'augmenter le nombre des opérateurs privés censés faire rentrer l'archéologie dans le champ concurrentiel.

De leur côté, un nombre croissant de sénateurs, qui cumulent les casquettes d'élus et d'aménageurs, ont profité de l'examen du budget pour faire entendre leur voix.

Les plus sérieux tentent de trouver des solutions pour pallier l'arrêt des chantiers du à l'insuffisance des ressources de l'INRAP et, accessoirement, renflouer le fonds national d'archéologie préventive (FNAP), qui recueille 30 % du produit de la redevance et finance essentiellement les fouilles des petites communes. Ainsi, lors de l'examen du budget de la Culture, deux sénateurs (un UMP et un socialiste) ont fait adopter, dans la nuit du 6 au 7 décembre, à l'unanimité des rares sénateurs présents, un amendement visant à augmenter le taux et le tarif de la redevance d'archéologie préventive. Sous réserve des multiples exceptions existantes, le taux de la taxe locale d'équipement versé au titre de la redevance passerait de 0,3 % à 0,6 % pour les opérations autorisées par le code de l'urbanisme. Pour les opérations prévues par le code de l'environnement, le tarif passerait de 0,41 euro par m² à 0,60 euro. Si cet amendement a reçu l'aval de la commission des affaires culturelles du Sénat, celle de la commission des finances a émis de nombreuses réserves, son président, Jean Arthuis, estimant souhaitable de réexaminer la législation applicable en matière d'archéologie préventive.

Les sénateurs les plus rétifs font en effet preuve d'ingéniosité pour ouvrir de nouvelles brèches dans le dispositif des fouilles d'archéologie préventive. C'est ainsi que le sénateur de la Somme, Daniel Dubois, avec la complicité de Christine Boutin, a fait adopter, lors de l'examen du projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, un amendement prévoyant que «si dans les six mois qui suivent l'arrêté d'autorisation de fouilles sur des terrains destinés à la construction de logements sociaux aucune opération de fouilles n'a été engagée, l'autorité administrative prononce le retrait de l'autorisation». Lors d'une séance de la Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire (2 décembre), Pierre Gosnat a proposé en vain le retrait de cet amendement en mettant l'accent que cette disposition risque d'entraîner la disparition d'une bonne partie des fouilles archéologiques. Il nous faut désormais compter avec l'amendement « de Montgolfier », adopté avec la complaisante bienveillance d'Eric Worth. Il intime au gouvernement le soin de présenter, avant la fin du premier semestre 2009, un rapport au Parlement sur l'opportunité de fixer un délai maximum pour la réalisation des fouilles archéologiques faisant suite à des diagnostics. Comme si, il était possible de préjuger par avance du résultat des diagnostics archéologiques.

Dans un récent communiqué, nous pronostiquions qu'à terme, les lobbys demanderaient probablement l'extension de cet amendement à l'ensemble des projets d'aménagement. Nous avions hélas raison. Profitant cette fois de l'examen du projet de loi « pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés », Michel Piron, député du Maine et Loire, a fait adopter, par la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, un amendement en vue d'étendre l'application des délais de 6 mois pour l'engagement et 18 mois pour l'achèvement des fouilles du secteur du logement social à l'ensemble des opérations d'aménagement! Pour ne pas être en reste, sa collègue Laure de la Raudière, députée d'Eure-et-Loire, s'attaque aux services régionaux de l'archéologie. Son amendement ramène de un mois à 21 jours le délai imparti pour prescrire la réalisation d'un diagnostic archéologique, et de trois mois à deux mois celui pour prescrire la réalisation de fouilles. Couper les mains des « prescripteurs » eut été plus sûr!

Ces mesures doivent encore être adoptées en séance publique lors de l'examen du projet de loi début 2009. Si c'était le cas, c'est le champ libre laissé aux promoteurs et aménageurs -publics ou privés- pour détruire à grande échelle notre patrimoine archéologique.

Nous ne pouvons les laisser faire!

SUD Culture Solidaires, le 24 décembre 2008.

Pour un appel à une semaine de grève générale

L'année et demi de présidence Sarkozy qui vient de s'écouler laissera à beaucoup d'entre nous un goût amer. Face à la multiplication des attaques gouvernementales contre la plupart des catégories de la population (salariés, précaires, sans emploi, retraités, étudiants...), force est de constater que la riposte syndicale n'a pas été à la hauteur. Nous sommes nombreux à penser que si le mouvement social n'a pas été suffisamment massif, une partie de la responsabilité en incombe à l'émiettement des journées de grève de 24 heures et des motifs de mobilisation. Les grèves d'un jour et autres "temps forts" ne sont manifestement pas de nature à faire reculer le gouvernement.

C'est pourquoi nous nous adressons à toutes les organisations syndicales pour qu'elles appellent, dans la plus grande unité possible, à une semaine au moins de grève générale.

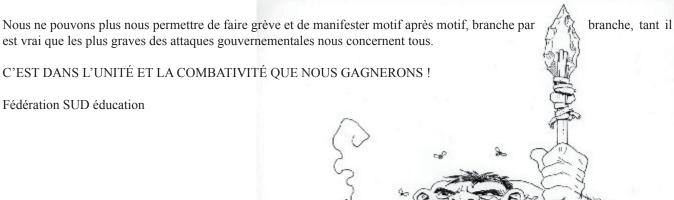
Une telle semaine de blocage national coûtera moins cher aux grévistes que 9 ou 10 journées de grève isolées et sera dans tous les cas plus efficace.

Cette semaine de grève générale, dont la date et les modalités devront être décidées dès que possible, présente par ailleurs l'avantage de permettre de nombreux types d'actions :

manifestations unitaires, rencontres avec la population et les médias, assemblées générales par syndicats, par branche... Elle permettra en outre d'élargir la mobilisation et de finir en apothéose. Elle sera financièrement supportable si elle est annoncée suffisamment à l'avance et bien préparée, par exemple par des caisses de solidarité.

Elle forcera surtout le gouvernement à ouvrir de véritables négociations avec les syndicats sur les revendications des travailleurs, le rapport de force étant cette fois en leur faveur. Nos revendications devront notamment porter, cette année encore, sur le pouvoir d'achat (salaires, hausse des prix), la santé (franchises médicales), le service public (suppressions de postes,

conditions de travail, désertification, privatisations), les retraites, la remise en cause des 35 heures (mode de négociation, travail du dimanche, travail des cadres), les atteintes aux droits de l'homme (lois sécuritaires, fichage, ...), la refonte du droit du travail, le droit de grève, et l'on peut malheureusement craindre que de nouveaux motifs d'exaspération sociale ne viennent s'ajouter à cette liste dans les mois qui viennent.





samedi dernier, j'ai voyagé avec des gens bien...

Mercredi 29 octobre 2008 Vécu

Témoignage d'un passager ayant participé à une action collective pour faire échouer une expulsion (expulsion illégale, car le préfet, pensant au chiffre et à sa carrière, n'attend pas les décisions de Justice)

Prêt à partir ce samedi pour Alger- j'y vais régulièrement dans le cadre d'une activité professionnelle de coopération avec ce pays- j'ai eu le sentiment, une fois monté dans l'avion, d'être pris en otage par Hortefeux, plus précisément par sa politique d'objectifs annuels chiffrés d'expulsion de sans-papiers.

J'avais repéré auprès du comptoir d'enregistrement d'Orly quelques personnes qui discutaient vivement, sans entendre de quoi ils parlaient. Il s'agissait probablement de militants défenseurs des sans-papiers expliquant à certains voyageurs qu'un « voyageur » de notre avion était l'objet d'expulsion suite à une obligation de quitter le territoire (OQTF). L'aéroport d'Orly était plein à craquer, c'était le début des congés de la Toussaint.

Arrivée dans la cabine : gémissements et agitation au fond de l'avion. Des policiers en nombre maintiennent un homme sur le siège, cherchent à le faire taire. Emoi des premiers voyageurs déjà présents. Le personnel de la compagnie d'aviation gêné, dans ses petits souliers. Une parole imbécile d'un steward qui en arrive à dire : « ne vous inquiétez pas, nous avons l'habitude... ». Ce à quoi il lui est répondu par un passager européen qu'il y a des choses auxquelles il vaut mieux ne pas s'habituer.

L'avion est plein. En majorité des Algériens, et des Français d'origine algérienne. Des Français d'origine européenne aussi.

La colère monte tout d'abord. Des femmes et quelques jeunes surtout. La plupart des Français d'origine européenne sont gênés, voire renfrognés, en tout cas ils cherchent à se faire oublier. Certains regardent leur montre ou piquent le nez

dans un journal....quelques-uns uns se solidarisent plus ou moins ouvertement avec l'expulsé.

Une femme dit : « mais c'est un homme comme nous, pourquoi le traite-t-on comme un animal ? ». Une fillette de huit-dix ans, en pleurs : «Maman, mais qu'est-ce qu'il a fait le Monsieur ? ». La mère : «Il n'a rien fait, tu sais, il n'a pas volé, il n'a pas tué, mais il n'a pas de papiers et pour vivre dans un pays, il faut une carte d'identité ou une carte de séjour... » (belle leçon d'instruction civique, en mode express mais efficace). « Alors, c'est pas grave, il n'a rien fait de mal?» dit la gamine. La vérité sortelle toujours de la bouche des enfants?

Les gens refusent de s'assoir au fond l'avion. D'autres interviennent auprès des policiers pour demander qu'ils arrêtent de leur infliger, à eux et à leur famille, cette situation : « on a payé pour voyager tranquillement, pas pour entendre des hurlements pendant deux heures et demi, il y a des enfants ici, des personnes à santé fragile », « ce n'est pas normal de procéder ainsi... ». Un grand costaud de policier menace : « attention, vous pouvez sans le savoir être mis en cause devant un tribunal, car vous vous opposez à la mise en oeuvre d'une décision de justice! ».

Le calme revient, mais la moitié des voyageurs reste debout (dans tous les sens du terme...).

Des jeunes argumentent, tranquillement. Ceux qui ont discuté à Orly avec les militants expliquent : « cet homme ne veut qu'une chose, continuer à travailler en France, où il a fait sa vie, il a une femme et deux enfants français, nés en France. C'est la préfecture qui veut l'expulser rapidement avant, justement, que la décision de justice soit rendue. Vous savez, ils ont des quotas à atteindre...»

Une dame dit : « mais pourquoi ne les transportent-ils pas en bateau ? ». Est-ce vraiment la solution ? Une dame encadrée par deux fillettes en pleurs revient dans le couloir et demande à une hôtesse : « est-ce que vous pouvez me trouver trois places vers l'avant, mes filles ne supporteront pas... ». Personne ne propose, à l'avant, de céder sa place.

Le grand policier affirme : « la seule chose que vous pouvez faire, c'est descendre, sans garantie d'être remboursée, et vous récupérerez vos bagages plus tard, car il n'est plus possible de les ressortir de la cale». Un steward confirme.

Une vieille dame a un malaise. Un vieux monsieur semble pris de suffocation. Les hôtesses les réconfortent et leur apportent de l'eau.

Cela dure une heure, de nombreux voyageurs restant toujours debout, tout en gardant parfaitement leur calme. Après une ultime tentative du commandant de bord, au micro, qui dit : « ma compagnie n'a pas le choix, elle est obligée d'accepter ce genre de transports », les policiers décident de redescendre avec leur prisonnier, sous les applaudissements de joie de presque toute la cabine... le personnel de l'avion est ravi, et visiblement soulagé.

En fait, un consensus tacite s'est installé parmi les voyageurs pour refuser le départ, mais sur le mode de la résistance passive. Il suffisait de rester debout, pour les raisons les plus diverses et de tenir suffisamment longtemps, empêchant ainsi le décollage. Une réaction remarquable, qui a payé. La machine à briser aléatoirement des vies a été enrayée pour cette fois.

Je passe sur la déclaration rituelle du commandant de bord à l'arrivée, du style « j'espère que vous avez passé un bon voyage et que nous aurons le plaisir de vous revoir bientôt sur cette ligne, etc. »qui, dans de telles circonstances, prend un tour vraiment surréaliste...

Dire qu'il y a des gens qui ont du mal à comprendre que la Marseillaise soit sifflée par des Français d'origine nord-africaine au Stade de France...quand on a vu ça, on se l'explique facilement.

Enfin, malgré le retard et le stress, j'étais content ce samedi en arrivant à Alger, où les Français, les « 9-3 » et les autres, sont toujours très bien accueillis. J'avais voyagé avec des gens courageux, solidaires et intelligents. Humains tout simplement.

«J'ignorais qu'il était si facile de faire son devoir.» Jean Moulin

J'envisage d'adhèrer à Sud Culture Solidaires et souhaite recevoir une documentation		
Nom :Adresse :	Prénom :	
Téléphone :	Courriel :	
Filière : Sc. & Tech. Admin.	Catégorie : 2 □ 3 □ 4 □ 5 □	cdd □ cdi □
Adresser ce coupon à Sud Culture Solidaires, section Inrap, 12 rue de Louvois 75002 Paris		